

Bordeaux, le 27 août 2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

Préambule :

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 du 2 juin au 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au Journal officiel le 6 août 2021. Jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

La période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 2 juin au 15 novembre 2021. Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

Des indicateurs épidémiologiques en Charente-Maritime qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 26 août 2021, la situation épidémiologique se traduit par une circulation virale toujours très forte :

- Pour le département de Charente-Maritime, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à **140,2 cas pour 100 000 habitants**. Ce taux est parmi les plus élevés de la région Nouvelle-Aquitaine dont la moyenne est à 148,2 ;
- Le taux d'incidence étudié par EPCI montre une situation contrastée où la communauté de communes de l'île d'Oléron a un taux d'incidence de 293,7 pour 100 000, la communauté d'agglomération de Royan Atlantique de 187,2 pour 100 000 et la communauté d'agglomération de La Rochelle de 157,6 cas pour 100 000 habitants. La ville de La Rochelle elle-même a un taux de 224 cas pour 100 000 habitants.
- Les **indicateurs hospitaliers** restent stables mais de nouvelles hospitalisations en réanimation ont eu lieu cette semaine. À ce jour, 90 hospitalisations de patients atteints de Covid-19 sont en cours dont 14 en réanimation.
3 décès liés à la Covid sont à déplorer depuis 1 semaine.

- Au 27 août 2021, 9 clusters sont en cours d'investigation dans le département dont 8 dans le secteur médico-social,
- Le taux de positivité est de 2,4 %, qualifié de « normal » par Santé Publique France ;

La circulation virale augmente a très fortement depuis le début du mois de juillet dans le département de la Charente-Maritime, avec une incidence jusqu'à 2 fois plus élevée parmi les jeunes adultes.

Une vigilance doit absolument être maintenue afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et de soulager le système hospitalier, surtout au regard des allègements des mesures sanitaires et du niveau d'immunité collective de la région Nouvelle-Aquitaine encore insuffisant pour une protection de la population sans mesures barrières.

Ainsi, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.


Le Directeur de cabinet,
Olivier SERRE